



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Du Conseil Municipal de la Commune de Capbreton
Séance du 29 juin 2022

Le Conseil Municipal de la commune de CAPBRETON dûment convoqué le 23 juin 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville - salle du Conseil Municipal sous la présidence de M. Patrick LACLÉDÈRE Maire de CAPBRETON.

Étaient présents : Patrick LACLÉDÈRE, Louis GALDOS, Françoise AGIER, Jean-Luc ASCHARD, Céline FOURNIER, Étienne CARRÈRE, Claire MARSAL GUEZE, Jean-Marc GIBERT, Armelle BARBE, Patrice TROUVÉ, Jean-Yves SORIN, Anne MOLLÉ, Nathalie MEIRELES ALLADIO, Véronique PUJOL, Rudy MARÉCHAL, Marc MILHÈRES, Jacques SCHNEIDER, Bernard CALÈS, Maïté SAINT-PAU, Cédric LARRIEU, Nathalie DUFAU, Alexandra LUX.

Absents excusés : Soline GRAVOUIL a donné pouvoir Claire MARSAL GUEZE, Cyril NAZABAL a donné pouvoir à Nathalie MEIRELES ALLADIO, Françoise PETIT a donné pouvoir à Armelle BARBE, Alexandra DASSÉ a donné pouvoir à Céline FOURNIER, Yves TRÉZIÈRES a donné pouvoir à Jean-Luc ASCHARD, Shanelle BARBIER a donné pouvoir à Louis GALDOS, Serge MACKOWIAK a donné pouvoir à Nathalie DUFAU.

Secrétaire de séance : Patrice TROUVÉ

2022-58

MODIFICATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DE CRÉDITS DE PAIEMENT (AP/CP) RELATIVES AUX TRAVAUX D'INVESTISSEMENT

Vu les articles L2311-3 et R2311-9 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2021-93 du 8 décembre 2021 relative au règlement budgétaire et financier de la commune de Capbreton,

Vu la délibération n°2022-23 modifiant des autorisations de programme et de crédits de paiement (AP/CP),

Considérant l'état d'avancement des travaux relatifs à l'opération n°202001-SDEP 3 places, il convient de transférer 150 k€ de crédits prévus en 2024 sur les crédits de paiement 2022,

Après avis favorable de la commission administration générale – finances - éthique en date du 27 juin 2022,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré *à l'unanimité par 29 voix pour*,

- **MODIFIE et ARRÊTE** le montant des autorisations de programme et la répartition des crédits de paiement comme stipulé ci-dessous :



2022 N° opération	Désignation de l'opération	Autorisation de Programme (AP)	Autorisation de Programme (AP)	Crédits de paiements (CP)									
				2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
202001	Aménagement 3 Places	2 250 000,00	2 250 000,00				21 501,95	24 982,03	1 221 516,02	620 000,00	362 000,00		

- **PRÉCISE** que ces montants seront inscrits au budget supplémentaire 2022.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents. Pour
« extrait » certifié conforme.

Le Maire,
Patrick LACLÉDÈRE

Le Maire:

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la publication, par courrier ou dépôt sur place à l'adresse Villa Noulibas - 50 cours Lyautey - 64100 Pau cedex ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr

Délibération transmise électroniquement le : 04/07/22

Certifié exécutoire pour avoir été transmis à la Sous-Préfecture le : 04/07/22

Affiché, le :

Notifié le :

Publié le : 04/07/22

Le Maire, par délégation,
Directeur Général des Services,

Michael EL BEZE

